



Commune de Prez

Procès-verbal de la séance n° 15 du Conseil général du mardi 23 mai 2023

Heure de début : 19h30 – Heure de fin : 21h55 / Lieu : Prez-vers-Noréaz

Personnes présentes

Vice-Président : M. Samuel Gendre
Pour le Conseil général : 26 Conseillères et Conseillers généraux
Pour le Conseil communal : M. David Bonny, Syndic,
Mmes Isabelle Bersier et Séverine Egger
MM. Pierre Bovet, Michaël Chatagny et Philippe Jolliet

Personnes excusées

Pour le Conseil général : MM. Yannick Ducommun, François Trotti et Guy-Lou Vuarnoz
Pour le Conseil communal : Mme Isabelle Staub Barbey, vice-Syndique

Personne absente

Pour le Conseil général : Mme Schöpfer Roxane

Secrétaire au procès-verbal : Mme Rosalie Broye

Il est 19h30, M. le vice-Président, Samuel Gendre, ouvre la séance.

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Monsieur le membre de la presse,
Madame la Secrétaire communale adjointe,

Nous débutons la partie formelle de la séance. Mme Rosalie Broye, Secrétaire communale adjointe, tient le procès-verbal. La séance a été convoquée conformément à notre règlement par l'envoi de la communication par courriel ou par poste pour les conseillers qui en ont fait la demande, et par la publication dans la Feuille Officielle le 12 mai 2023. Je passe la parole à la Secrétaire communale adjointe pour l'appel nominal.

Mme Rosalie Broye procède à l'appel nominal.

M. le vice-Président reprend la parole.

Je constate que le quorum est atteint et que la majorité absolue est de 14, nous sommes 26.

Les scrutateurs pour cette séance sont :

MM. Mario Ramalho, Mattia Bosco, Pierre-Alain Egger et Christian Carrel. Ils se sont répartis les tables et le comptage. Je les prie de décompter le nombre de membres dans leur secteur.

La séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera conservé jusqu'à l'approbation de celui-ci. Il est demandé à chaque personne de s'annoncer avant de s'exprimer et d'utiliser le micro afin de faciliter la prise du procès-verbal.

L'ordre du jour qui nous est proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022
2. Informations du Bureau
3. Comptes 2022 :
 - a. Comptes de fonctionnement
 - b. Comptes des investissements
 - c. Rapport de la Commission financière
 - d. Approbation
4. Rapport de gestion 2022
5. Planification financière 2024-2028
6. Modifications des statuts et de la clé de répartition du Cycle d'orientation (CO)
7. Dissolution de la Commission ad hoc pour l'élaboration des règlements relatifs à la distribution de l'eau potable et à l'évacuation et l'épuration des eaux
8. Election à la Présidence du Conseil général
9. Election à la vice-Présidence du Conseil général
10. Informations du Conseil communal
11. Questions, propositions et divers

M. le vice-Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

Celui-ci n'appelle pas de remarque, il est donc approuvé.

M. le vice-Président mentionne la démission au mois de décembre 2022 de Mme la Présidente, Aleksandra Bjedov, qui l'amène à diriger cette séance, conformément à l'art. 15 al. 2 du Règlement du Conseil général (RCG). Il la remercie pour le service rendu à la commune à la fois comme Conseillère communale auparavant, puis comme Conseillère générale, et lui souhaite beaucoup de succès pour son avenir.

Afin de clarifier l'ordre du jour et pour le bon fonctionnement de la séance, il explique qu'il présidera la séance jusqu'au point 7, puis laissera la parole à son suppléant, M. Mattia Bosco, pour le point 8 relatif à l'élection à la Présidence du Conseil général pour laquelle il est candidat. Il reprendra ensuite la parole pour la suite de la séance.

La démission de Mme Aleksandra Bjedov laissant un siège vacant, cela a eu pour conséquence l'élection de Mme Louise Reymond pour le groupe de Corserey. Mme Reymond a été dûment

assermentée et elle est sincèrement remerciée pour la prise de cette nouvelle fonction. Il lui est laissé la possibilité de dire quelques mots si elle le souhaite.

Mme Louise Reymond se lève et se présente.

M. le vice-Président la félicite et lui souhaite la bienvenue. Il précise que la séance sera suivie d'un apéritif et que tout le monde y est cordialement convié.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 était disponible sur le site internet, il ne sera donc pas lu. La discussion est ouverte.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel : j'ai constaté une petite erreur, à la page 11, quand il est dit que le bâtiment de Prez-vers-Noréaz n'est pas raccordé au chauffage à distance alors qu'il s'agit d'un des seuls travaux effectués dans ce bâtiment depuis les années 40.

M. David Bonny, au nom du Conseil communal : le Conseil communal souhaite apporter un complément concernant le salaire du personnel pour donner suite à ce qui a été dit par M. Pierre-Alain Egger lors de la séance du 15 décembre 2022. M. David Bonny lit l'extrait du procès-verbal y relatif.

Le Conseil communal n'était pas en possession du communiqué en question et a été surpris de la remarque formulée. Après en avoir pris connaissance, il tient à préciser ce qui suit.

Le communiqué de presse du Conseil d'Etat du 12 décembre 2022 mentionne une augmentation de 4.9% des charges dans lesquelles de nouveaux postes sont inclus. Il y a plusieurs milliers de personnes qui travaillent à l'Etat de Fribourg, il est donc compliqué de comparer ce dernier à la commune de Prez. Pour rappel, le personnel a un salaire fixé en fonction de ses compétences selon un échelon et un palier, et que chaque année, un entretien annuel permet de juger la satisfaction du travail et d'octroyer un palier supplémentaire. Nous avons tenu compte du taux d'indexation fixé par l'Etat de Fribourg, comme le demande le Règlement du personnel validé par le Conseil général. Il est vrai que dans le budget, nous avons mis une augmentation de 2.5% et qu'au final, peu après, l'Etat de Fribourg a décidé d'une indexation de 2.74%.

Les personnes, qui sont au maximum de leur classe et qui ne peuvent plus recevoir de palier supplémentaire, n'obtiennent que l'indexation de 2.74% et rien d'autre. Les engagements portent sur des salaires un peu plus bas et le maximum de la classe n'est atteint qu'après 20 ans. Durant ces années, lorsque les entretiens se sont bien déroulés et afin de fidéliser et remercier le personnel, le palier supplémentaire est octroyé.

Il n'est en aucun cas question d'avoir une augmentation du taux d'indexation de plus de 2.74% en 2023.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel : j'ai bien entendu vos explications, mais tiens à préciser que je n'ai jamais dit que le personnel était trop payé. Dans ma vie personnelle, depuis 25 ans,

j'ai participé à de nombreuses négociations de salaire au sein de l'entreprise dans laquelle je travaille. Je pense que c'est plus que de l'interprétation de chiffres, mais il est clair que cette année, le personnel de l'Etat a un échelon et l'indexation en plus, ce qui fait un joli montant. Je pense que ce système vaut ce qu'il vaut mais qu'il favorise le personnel lors de grande indexation. Le système d'échelon est un peu vieillot, il faut savoir que les jeunes sont engagés avec un salaire très bas à l'Etat contrairement à ce qui se fait dans le privé, et une fois un certain âge atteint, c'est le contraire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous procédons au vote à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 lèvent la main.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité, avec la correction apportée concernant le chauffage à distance.

2. Informations du Bureau

M. le vice-Président : le Bureau s'est réuni deux fois depuis la dernière séance en date des 28 février et 25 avril 2023 afin de préparer la séance d'échanges sur le projet du complexe scolaire du 30 mars 2023 et la séance de ce soir.

Tout d'abord, je tiens à faire part d'un retour positif sur la séance d'échanges du 30 mars 2023 sur le projet du complexe scolaire. Tous les élus ont reçu la synthèse qui met l'accent sur les points suivants : énergie, durabilité, modulabilité, flexibilité des espaces, création d'une salle polyvalente, et sans surprise, financement. Ce sont des sujets qui ont reçu beaucoup d'attention durant les échanges. Le Bureau remercie le Conseil communal d'avoir offert au Conseil général l'occasion de s'exprimer sur ce projet de très grande importance pour la commune.

Dans le prolongement et en lien avec la séance du 30 mars 2023, le Bureau remercie également le Conseil communal pour l'organisation de la visite des infrastructures scolaires de la commune qui a eu lieu le 29 avril 2023. Cette visite était très intéressante. Elle a permis une nouvelle fois de mettre en évidence la vétusté de certains locaux et de souligner la nécessité d'entreprendre la construction d'un projet centralisateur et fédérateur, permettant à nos élèves d'apprendre dans les meilleures conditions possibles et à notre population de profiter d'une salle polyvalente moderne et d'envergure.

Il n'y a pas d'autres communications du Bureau.

3. Comptes 2022

a. Comptes de fonctionnement

M. le vice-Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation des comptes.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Monsieur le vice-Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

J'ai le plaisir de vous présenter les comptes 2022, ce sont donc les premiers comptes MCH2. Vous verrez par la suite qu'il y a beaucoup de changements et plus de documents que l'année dernière. Je vais vous expliquer les éléments les plus importants.

Nous commençons avec les comptes de résultats, anciennement comptes de fonctionnement sous MCH1, mais il s'agit exactement de la même chose.

Le bénéfice, qui peut être qualifié de surprise, est de plus de CHF 448'000.--. Il résulte principalement des très bonnes recettes fiscales, en particulier des impôts spéciaux, qui sont les impôts sur les successions ou sur les mutations immobilières, mais également de la dissolution de provisions, ce qui augmente un peu artificiellement le bénéfice. Pour rappel, une perte d'un peu plus de CHF 500'000.-- était annoncée au budget 2022.

Les comptes sans « Finances et impôts » sont en dessous des charges totales. De manière globale, le budget a été bien tenu. Les dépassements ont pu être largement compensés par des excédents de recettes.

Je souhaite expliquer un peu les nouveautés concernant la révision. Cette dernière a été nettement plus longue que l'année dernière, car comme il s'agissait de la première année sous MCH2, il y avait plus de travail, de choses à réviser, de nombreuses corrections à effectuer et de suggestions de la part des réviseurs. Il était important de partir sur une bonne base.

Le résultat final est bon, mais il faut tout de même noter que les ratios mettent clairement en évidence un problème d'autofinancement. La capacité de notre commune à faire financer ses investissements est assez basse, elle est considérée comme mauvaise par le canton. Si l'on fait abstraction des résultats extraordinaires, comme les dissolutions de provisions, nous pouvons considérer que notre commune est plus ou moins à flot actuellement. Cependant, si nous souhaitons faire des investissements et comme le démontre le plan financier sur lequel je reviendrai plus tard, nous nous retrouverons avec des problèmes. Pour l'instant, il n'y en a pas, mais il faudra certainement prendre des mesures pour les investissements futurs.

Nos liquidités sont légèrement en baisse, car le financement d'une partie des investissements de 2022 provient de notre trésorerie. Nous nous sommes rendus compte au début de l'année 2023, que nous étions un peu juste au niveau de la trésorerie. Afin d'en avoir plus et de financer ces investissements, deux prêts ont été souscrits auprès de la Banque Cantonale de Fribourg. Pour rappel, il y en avait notamment un pour la liaison du réseau d'eau entre Prez-vers-Noréaz et Corserey. Lorsque nous demandons un prêt à la banque, l'accord du Conseil général est demandé.

Il n'y a pas grand-chose à dire concernant les charges de manière générale, le budget a globalement été bien respecté. La seule explication que je peux fournir ici concerne le dicastère « Finances et impôts » qui se trouve en négatif, car nous avons dissous une provision dont l'écriture se trouve sous « Finances et impôts ».

Pour les revenus, c'est aussi assez clair. La quasi-intégralité de ceux-ci provient du compte « Finances et impôts » où il y a un large dépassement par rapport au budget, ce qui explique en grande partie le bénéfice de cette année.

En référence à l'art. 9 al. 4 de notre Règlement des finances, nous devons présenter et expliquer tous les dépassements de budget, au-delà de CHF 5'000.-- et de 10% de chaque compte de résultats, à la Commission financière ainsi qu'au Conseil général. C'est pour cette raison que dans les documents en lien avec cette séance, il y a un tableau avec tous les comptes, les dépassements en couleur et les explications de ces dépassements. Je ne vais pas revenir en détail sur ce document pour ne pas faire trop long, mais je répondrai volontiers à vos questions à la fin de ma présentation.

Nous allons passer en revue les différents dicastères.

Dicastère 0 – Administration générale

Le Conseil général, le législatif, a généré moins de charges que prévu. Les frais d'impression ont été diminués.

Les vacances du Conseil communal dépassent légèrement le budget en raison du grand nombre de jetons. Si nous comparons 2021, 2022 et le début 2023, les jetons du Conseil communal sont relativement stables. Nous avons toujours autant de travail.

Les charges du personnel administratif sont en dessous du budget, car en début d'année, il y a eu l'absence maladie puis le départ de l'ancienne administratrice. Le remplacement n'a pas eu lieu tout de suite, car nous avons pu nous en sortir avec les collaboratrices de l'administration communale, ce qui nous a permis d'économiser quelques mois de salaire, ayant reçu des indemnités pour son absence.

Le dépassement des honoraires du personnel sous mandat provient principalement des tâches effectuées par une personne externe pour la réévaluation de nos actifs. Nous avons sous-estimé la quantité de travail à réaliser en 2022.

Nous sommes également en dessous du budget concernant l'informatique, car nous avons pu faire pression sur le Groupe T2i pour annuler certaines factures. Grâce à cela, nous avons pu juguler le budget et avoir une bonne surprise à la fin de l'année 2022.

Pour le compte « Remboursements et participations de tiers », il s'agit des indemnités journalières reçues concernant l'ancienne administratrice, comme expliqué précédemment.

Le compte « Location de salles et locaux à des tiers » concerne la Poste qui est restée plus longtemps que prévu. Nous avons pu trouver un arrangement profitable pour la commune lors de la sortie de la Poste, cette dernière ayant payé une indemnité afin de sortir plus tôt.

Dicastère 1 – Ordre et sécurité publics, défense

C'était la dernière année avec le corps des sapeurs-pompiers sous sa forme traditionnelle, désormais pris en charge par le Réseau Santé de la Sarine (RSS).

Globalement le budget est bien tenu. Les soldes des pompiers ont dépassé légèrement le budget, car nous souhaitions régler ce qu'il restait à payer.

Nous avons eu une bonne surprise concernant le compte de « Remboursement de tiers et de frais d'interventions ». Il s'agit du rachat par le RSS d'une partie des véhicules de pompiers, notamment la motopompe, ce qui n'avait pas été budgété.

Dicastère 2 - Formation

Il s'agit du plus gros dicastère en compte de charge. Ce qui est totalement normal.

Malheureusement, les frais de conciergerie ont été sous-estimés par rapport au budget. La commune est sur le point de lancer un appel d'offres pour tous les sites de la commune afin d'essayer de compresser les coûts et de trouver une offre plus compétitive. La hausse des frais de conciergerie ne concerne pas que l'école.

Globalement, des dépassements concernant le chauffage ont été constatés en 2022, cet état de fait est aussi valable pour les autres dicastères. Une hausse a déjà été budgétée pour 2023.

Un assez gros dépassement concernant les frais d'entretien de l'ancienne école de Corserey est à relever. L'installation du pavillon scolaire a impacté la cour en diminuant la surface de jeu disponible pour les enfants. Pour cette raison, nous avons décidé de goudronner la partie devant l'école.

En comparant le budget de l'accueil extra-scolaire (AES) et ce qui a été comptabilisé, nous pouvons remarquer que les contributions des parents ont été surestimées. Bien qu'il y ait beaucoup d'enfants à l'AES, et que chaque année, une augmentation est constatée, le revenu moyen des parents qui placent leur-s enfant-s à l'AES a tendance à diminuer. Dans la mesure où les parents paient l'AES en fonction de leur revenu, il y a donc moins de contributions versées à la commune. Nous en avons tenu compte pour les budgets des prochaines années si la tendance se confirme.

Pour le compte « Entretien places de parc », il s'agit du loyer payé à M. Jacques Berger pour l'utilisation de sa parcelle, à Prez-vers-Noréaz. La place de stationnement se situe en partie sur sa parcelle. Avant la fusion, la commune lui versait CHF 200.-- par an, mais cette convention a été oubliée à la suite de la fusion. Nous avons corrigé cet oubli en 2022 en versant les montants de 2020 à 2022. Désormais, le montant de CHF 200.-- lui sera payé chaque année.

Dicastère 3 – Culture, sport et loisirs

Le dépassement de charges provient principalement de certaines corrections dans les amortissements à la suite du passage des réviseurs.

Des travaux d'entretien et de réparation ont été nécessaires dans le complexe de Noréaz, notamment au niveau du four, de la réfection du chauffage, la ventilation, la réparation d'une porte, le changement des rideaux, etc., ce qui explique le dépassement du budget.

Les frais liés aux terrains de football dépassent le budget, mais ce n'est pas dû aux frais standards, tels que l'engrais ou l'entretien de la tondeuse. Ce dépassement est expliqué principalement par le remplacement de l'installation de pompage.

Dicastère 4 – Santé

Il s'agit également d'un gros dicastère mais nous ne pouvons pas dire grand-chose puisqu'il est principalement constitué de charges liées.

Nous avons un léger surcoût pour les visites dentaires, mais celui-ci est récupéré partiellement dans les participations des parents en fonction de leur revenu. Nous en tiendrons compte pour le prochain budget.

Dicastère 5 – Prévoyance sociale

Le compte « 5720.3611.21 » est la part de la loi sur l'assurance sociale que nous devons verser. Le large dépassement de CHF 75'000.-- s'explique par un correctif de 2021 que nous avons reçu en 2022. Nous n'avions pas prévu cette dépense lors de l'établissement du budget.

Il est important de remarquer que le compte relatif aux crèches est en baisse, ce qui était déjà le cas l'année dernière. Pour rappel, nous avons adapté le budget 2023 en conséquence. Les frais de crèche sont en baisse, ce qui est une bonne chose pour la commune, mais nous avons remarqué qu'il y a de nombreux soucis du point de vue administratif. La commune travaille actuellement avec dix crèches, et chacune pratique une grille tarifaire différente. Le calcul pour le remboursement aux parents est un peu compliqué, chaque crèche ayant sa propre manière de calculer. C'est pourquoi, nous avons décidé de mettre en place une grille tarifaire communale. Malheureusement, le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) a refusé de la valider car nous n'avons pas encore de Règlement sur le subventionnement des crèches. Il est en cours de réalisation et sera certainement voté par le Conseil général en automne 2023.

Dicastère 6 – Trafic et télécommunications

Un gros dépassement dans l'entretien des routes est à relever. Il s'agit de la réparation urgente de la route pavée afin de la sécuriser. Cette route sera reprise par l'Etat de Fribourg en 2025, mais il était nécessaire de faire ces réparations pour un coût d'un peu moins de CHF 30'000.--.

Nous avons eu plus de locations de véhicules que prévu, pour la voirie notamment. Pour rappel, le budget 2023 été corrigé à la hausse.

Il y a aussi un gros dépassement de budget pour l'entretien des véhicules, car un service d'environ CHF 12'500.-- a dû être réalisé sur le Pony, ce qui n'était pas prévu au budget.

Les ventes des cartes journalières CFF sont en augmentation, ce qui a dépassé le budget, mais ne couvrent toujours pas les frais. Nous avons fait des actions de cartes dégriffées qui ont bien marché, afin de maximiser les cartes vendues. Malgré cela, nous n'arrivons toujours pas à rentrer dans les frais. Comme vous le savez certainement, un nouveau système sera mis en place dès 2024. Il s'agit d'une plateforme avec un quota unique de cartes pour toutes les communes, sur laquelle nous pouvons réserver des cartes. Le Conseil communal a décidé de

ne pas participer à ce système pour l'instant, dans la mesure où la majorité des communes des environs, à l'exception de Matran, n'y participe pas et que les personnes peuvent réserver ces cartes auprès d'autres communes ou points de vente. Nous avons estimé que cela ne pénalise pas nos citoyens et surtout, cela enlève une tâche considérable à l'administration communale.

Dicastère 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Les grosses variations proviennent principalement de la non-entrée en vigueur des règlements pour l'eau en 2022.

Les achats d'eau à l'Alimentation en Eau pour Sarine Ouest (AESO) ont été inférieurs aux attentes. Il s'agit d'une bonne chose. Pour rappel, les comptes « 710 approvisionnement en eau », et « 720 protection des eaux » doivent être équilibrés. Nous devons puiser dans les réserves s'ils ne sont pas équilibrés, ce qui est le cas de notre commune.

Les frais d'exploitation de la station d'épuration (STEP) de Corserey ont légèrement dépassé le budget. Ceux-ci proviennent principalement d'analyses, de frais de nettoyage et d'entretien. Pour rappel, la STEP sera transformée en station de pompage (STAP) dès que la liaison entre Prez-vers-Noréaz et Corserey sera effective. Les travaux seront effectués prochainement et dès que cela sera fait, nous pourrons désactiver la STEP et activer la fonction de STAP.

La gestion des déchets présente un taux de couverture suffisant, la limite légale est de 70% et nous sommes à 76%. Ces chiffres ne correspondent pas au budget car nous pensions que le nouveau règlement serait entré en vigueur et avons établi le budget sur cette hypothèse. Il sera sans doute effectif en 2024.

Les frais de ramassage et décharge se situent au-dessous du budget estimé, c'est une bonne surprise. Pour rappel, nous avons changé d'entreprise.

Nous avons surévalué les émoluments de l'aménagement du territoire perçus par la commune, notamment pour les permis de construire. Ce point a été mentionné lors de la présentation du budget 2023, lequel a été corrigé en conséquence.

Nous avons encaissé moins de taxes que prévu concernant la vente d'eau, à savoir les taxes d'utilisation, car nous avons continué d'utiliser l'ancien règlement et les relevés de consommation ont été effectués un peu plus en avance.

Comme annoncé lors de la présentation des budgets 2023, nous n'avons pas dépensé la majorité de ce qui était prévu pour l'entretien des canalisations, car une grande partie des travaux concernant principalement la détection de fuites a été repoussée en 2023.

Le compte « Recyclage, ramassage verres, papier » se trouve à zéro, car tous les produits reçus ont été passés dans le compte « Remboursements de tiers ». Ce compte sera peut-être supprimé à l'avenir puisqu'il n'a pas été utilisé cette année.

Dicastère 8 – Economie publique

Il y a eu un dépassement dans le compte « Participation au Syndicat des améliorations foncières », car nous avons eu un solde final du remaniement parcellaire de Prez-vers-Noréaz

à régler. Nous n'étions pas au courant qu'il restait un solde à payer et ne l'avions pas prévu au budget.

Dicastère 9 – Finances et impôts

Dans le compte des impôts, nous avons un dépassement d'environ CHF 700'000.-- des revenus, provenant principalement des impôts spéciaux, notamment de l'impôt sur les mutations immobilières, qui dépasse d'environ CHF 280'000.-- ce qui était prévu au budget. Le budget de 2023 a été adapté en conséquence. Nous ne savons pas s'il y aura toujours autant d'impôt sur les mutations immobilières mais espérons que ce sera le cas.

Des travaux d'entretien de l'immeuble situé à la Route de Ponthaux 4 à Noréaz ont dû être réalisés suite à des changements de locataires, ce qui explique le dépassement de budget pour cet immeuble.

Concernant la clôture, il y a une grande différence par rapport au budget dans les prélèvements à la réserve pour le retraitement du patrimoine administratif. Notre réserve a été surévaluée lors du passage à MCH2. Lors de la réévaluation, certains amortissements avaient été classés dans de mauvais comptes par notre aide externe dont certains auraient dû être comptabilisés dans les comptes pour l'eau. La correction a été apportée lors de la révision des comptes, ce qui a diminué la réserve pour le retraitement du patrimoine administratif. Pour rappel, cette réserve existe, car dans le cadre de MCH2, nous devons plus amortir ces prochaines années. Nous sommes venus en arrière sur les amortissements déjà effectués.

Quelques mots sur les provisions qui ont été dissoutes, ce qui explique en grande partie notre bénéfice, notamment sur la provision pour la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg : à la suite d'une discussion avec notre réviseur, nous avons prévu une provision conséquente de CHF 270'000.-- que le canton nous avait demandée de faire. Finalement, cette provision est trop élevée car le cycle d'orientation (CO) a inclus directement la participation aux frais des communes. Il n'est donc plus nécessaire de maintenir cette provision. Sa dissolution a un effet direct sur le résultat 2022.

En conclusion, le bénéfice de CHF 448'587.24 est réjouissant mais largement imputable aux impôts spéciaux et à la dissolution de certaines provisions.

Bilan

La fortune a largement augmenté, car nous avons dissous certaines provisions et réserves, désormais appelées préfinancements.

Cette augmentation est également expliquée par la réévaluation de notre patrimoine financier pour laquelle nous avons fait appel à un expert immobilier qui a estimé une partie de nos bâtiments.

Les terrains à bâtir ont également été réévalués, anciennement évalués à CHF 1.--, le réviseur les a estimés à CHF 550.-- /m² alors que je les estimais à CHF 350.-- /m². Pour arriver à ce prix, le réviseur a examiné le prix du terrain aux alentours. Cette nouvelle estimation correspond au prix de vente du dernier terrain communal de Prez-vers-Noréaz. Le réviseur voulait mettre un

montant plus élevé, mais le montant de CHF 550.-- /m² nous paraissait plus conforme à la réalité.

Au bilan, il y a CHF 500.-- en caisse physique, car à la suite d'une nouvelle directive du contrôle interne de la commune, nous avons décidé de diminuer les montants dans notre coffre-fort afin d'éviter d'éventuels soucis. Les montants en caisse sont régulièrement contrôlés et déposés à la banque afin d'éviter qu'il y ait trop d'argent à l'administration communale.

b. Comptes des investissements

Trois investissements ont pu être terminés, pour lesquels les budgets ont été tenus. Nous nous situons même au-dessous des budgets. Il s'agit de l'analyse des bâtiments communaux, du Dormiau à Noréaz et de la Source des Romains II à Prez-vers-Noréaz. Avant de boucler l'investissement relatif à la butte de tir de Prez-vers-Noréaz, nous devons attendre une subvention qui doit être versée par la commune.

Beaucoup d'investissements seront reportés en 2023-2024. J'en parlerai plus en détails lorsque j'expliquerai le plan financier.

L'objectif clair de 2023 est de boucler certains investissements pour en prévoir de nouveaux. Il est important d'avancer sur 2023 avec le démarrage du projet de complexe scolaire.

Une des nouveautés avec MCH2 est qu'il y a beaucoup d'annexes. J'en commenterai deux, qui sont, selon moi, les plus utiles pour la commune. Tout d'abord, dans le compte de résultats sur trois niveaux, nous pouvons constater que notre résultat provenant des activités d'exploitation (REX), à savoir les activités principales de la commune, est négatif. Après avoir ajouté les charges et les produits financiers, nous obtenons notre résultat opérationnel (ROP), qui est, quant à lui, légèrement positif, il est presque à zéro. Le bénéfice provient presque entièrement du résultat extraordinaire (REO), qui découle du résultat opérationnel duquel les charges exceptionnelles sont soustraites et les produits extraordinaires sont ajoutés.

Certains indicateurs sont très parlants, notre dette brute par rapport aux revenus est considérée comme très bonne car elle se situe au-dessous de 50%. Notre commune est très peu endettée. Nous n'avons pas réalisé beaucoup d'investissements en 2022, cela se répercute dans notre effort d'investissement, qui est considéré comme faible car il est inférieur à 10%. Et finalement le taux d'autofinancement, qui se situe actuellement à 6%, est considéré comme mauvais.

Nous devons certainement trouver des solutions à l'avenir.

c. Rapport de la Commission financière

M. le vice-Président remercie M. Philippe Jolliet et donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de ladite Commission, prend la parole.

En date du 27 avril 2023, la Commission financière a rencontré M. David Bonny, Syndic, M. Philippe Jolliet, Conseiller communal responsable des finances et Mme Nicole Rossier, Administratrice des finances, pour la présentation des comptes 2022.

Ces derniers ont été révisés par BDO, et quelques modifications ont dû être effectuées. La version des comptes présentée aux membres de la Commission financière tient compte de ces modifications.

Selon le Règlement des finances, les membres du Conseil général doivent valider les dépassements de budget de fonctionnement de plus de 10% et de plus de CHF 5'000.--. Tous les dépassements ont été passés en revue. M. Philippe Jolliet a donné les explications nécessaires et a répondu avec satisfaction aux questions posées par les membres de la Commission financière.

Les comptes de Bilan et des investissements ont également été passés en revue et ne soulèvent aucun commentaire particulier.

M. Philippe Jolliet fait remarquer que le bénéfice 2022 résulte de recettes fiscales non prévues : impôts sur les mutations et diminution de la perte sur débiteurs. Le résultat sans le chapitre « Finances et impôts » est relativement proche du budget, soit déficitaire. Les ratios démontrent également un problème d'autofinancement.

A la vue des éléments qui précèdent, les membres de la Commission financière recommandent d'approuver les comptes 2022 tels que présentés.

d. Approbation

M. le vice-Président la remercie et ouvre la discussion générale sur les comptes.

La parole n'est pas demandée, il n'y a pas d'opposition à une entrée en matière.

M. le vice-Président ouvre la discussion de détails, dicastère par dicastère.

Dicastère 0 – Administration générale

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 1 – Ordre et sécurité publics, défense

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 2 - Formation

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 3 – Culture, sport et loisirs

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 4 – Santé

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 5 – Prévoyance sociale

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 6 – Trafic et télécommunications

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 8 – Economie publique

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 9 – Finances et impôts

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Comptes des investissements

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Nous procédons à l'adoption des comptes de résultats en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent les comptes de résultats lèvent la main.

Les comptes de résultats sont approuvés à l'unanimité.

Nous procédons à l'adoption des comptes des investissements en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent les comptes des investissements lèvent la main.

Les comptes des investissements sont approuvés à l'unanimité.

4. Rapport de gestion 2022

M. le vice-Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. David Bonny prend la parole.

Vous avez pu prendre connaissance de ce document, sur lequel sont inscrits tous les éléments de l'année 2022, à savoir les membres du Conseil général et du Conseil communal, ainsi que les éléments principaux liés aux séances du Conseil général, les commissions, les délégations,

les questions posées lors des séances du Conseil général, le budget 2023, les comptes 2022 ainsi que des graphiques. Il n'est pas nécessaire d'aborder ce sujet plus en détails, mais nous vous répondons volontiers si vous avez des questions.

M. le vice-Président le remercie et ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2022.

La parole n'est pas demandée, la discussion est donc close.

Comme mentionné à l'art. 4 du RCG, les attributions du Conseil général se limitent à prendre acte du rapport de gestion.

5. Planification financière 2024-2028

M. le vice-Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Vous avez pu prendre connaissance du plan financier 2024-2028, qui est similaire dans sa construction à celui présenté l'année dernière, hormis quelques corrections liées aux taux d'intérêts, plus élevés cette année, sur lesquels je reviendrai plus tard.

Dans les hypothèses, nous avons tenu compte d'une augmentation des recettes fiscales de 4%, en lien avec l'inflation, qui peut se poursuivre l'année prochaine et d'un taux d'intérêts à 2.5%, en étant optimiste. Il s'agit du meilleur taux possible qu'une commune puisse obtenir auprès d'une banque. Nous savons désormais que la Banque nationale suisse augmentera certainement le taux directeur au mois de juin 2023, ce qui entraînera forcément des répercussions sur notre taux d'intérêts. Ce taux sera peut-être valable dans une année ou deux.

Une hausse des frais dans différentes charges liées est à prévoir, notamment dans le domaine de la santé. En se basant sur le plan financier du RSS, une grosse augmentation de ces frais est prévue pour les cinq prochaines années.

Dans le plan financier, nous ne pouvons pas intégrer une hausse des impôts, qui devrait de toute façon être validée par le Conseil général. L'utilité de ce document est de montrer la direction dans laquelle se dirige la commune.

Les enseignements de cette projection à retenir sont que sans prendre en compte les investissements, nous devrions d'abord être en négatif. Puis au fil des ans, en étant optimistes, être à flot grâce à l'augmentation des rentrées d'impôts.

Avec les investissements cumulés, il faut noter que dès qu'un investissement est terminé, on va l'amortir dans les dix, vingt, trente, huitante années à venir. Tout cela se cumule. Nous pouvons constater que si l'idée de construction d'un complexe scolaire est ajoutée dans notre plan financier, nous aurons un souci dès 2025. Il y aura pratiquement un delta par rapport aux comptes qui ira jusqu'à CHF 1 million. Comme il s'agit d'un plan financier, nous ne tenons pas compte des éléments extraordinaires, bien que nous en ayons eu de nombreux ces dernières années, les rentrées fiscales ayant dépassé nos attentes.

En conclusion, si nous souhaitons réaliser de grands projets, du moins en empruntant une grande partie des montants, notre taux d'autofinancement est trop faible à moyen terme. Il s'agit de la même conclusion que l'année dernière. Nous avons quand même certains problèmes en interne avec de gros investissements que nous ne pouvons pas financer.

Les premiers résultats provisoires de l'étude de BDO confirment, de manière plus détaillée, le plan financier présenté ce soir. À moyen terme, nous aurons des soucis pour le financement de gros investissements de plusieurs millions de francs. Je ne veux pas trop anticiper ce soir.

Il y a certainement des solutions, comme de compresser les charges, piste non négligeable mais insuffisante, dans la mesure où nous avons beaucoup trop de charges liées sur lesquelles nous avons très peu d'impact, et des coûts considérés comme incompressibles. Typiquement, il sera difficile de couper dans les charges du personnel. Nous avons une certaine quantité de personnel afin que la commune tourne, mais à l'heure actuelle, il y a encore beaucoup d'heures supplémentaires. Couper dans le personnel ne paraît pas du tout réaliste. Nous pouvons toujours faire des économies à droite, à gauche, mais certains coûts sont incompressibles au sein de la commune, et il est important d'en tenir compte.

La deuxième solution serait d'étaler certains investissements, soit en les repoussant, soit en envisageant un complexe scolaire en deux étapes.

Enfin la troisième solution pour diminuer le delta et équilibrer nos finances à moyen terme, est la moins joyeuse, il faudrait adapter notre fiscalité.

M. le vice-Président le remercie et précise que comme mentionné à l'art. 4 du RCG, les attributions du Conseil général se limitent à prendre acte de la planification financière. Il ouvre la discussion.

M. Mario Ramalho, à titre personnel : est-ce possible d'avoir plus de détails concernant les investissements suspendus qui sont la Route de la Scie-au-Crot et le projet de centre du village à Corserey ?

M. Philippe Jolliet : la Route de la Scie-au-Crot est bloquée à cause du canton, cela ne dépend pas de la commune. M. Pierre Bovet pourra donner plus de détails en cas de besoin. Concernant le projet de centre du village à Corserey, nous avons pensé que cela ferait sens de le lier à Valtraloc, d'avoir quelque chose de réfléchi dans sa globalité, mais il n'est pas exclu que nous réalisions ce projet avant.

M. Pierre Bovet : je communiquerai une information concernant les routes, notamment la Route de la Scie-au-Crot dans les informations du Conseil communal. Pour le projet de centre du village à Corserey, une priorité a été donnée au projet de Valtraloc de Prez-vers-Noréaz. C'est un projet cantonal avec une participation communale et le canton ne peut pas faire deux projets simultanément dans une commune. Le projet de centre du village à Corserey n'a pas été oublié.

La parole n'est plus demandée, la discussion est donc close.

6. Modifications des statuts et de la clé de répartition du Cycle d'orientation (CO)

M. le vice-Président précise qu'il y a trois articles, qui sont sujets à ces modifications, à savoir les art. 16, 37b et 39. Par souci de clarification et à des fins indicatives, les articles seront votés séparément. Il est précisé que si la modification de l'un de ces articles est refusée, c'est l'ensemble des modifications des statuts qui est refusé. Il donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

Mme Séverine Egger prend la parole.

Au printemps 2022, le comité de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL) a relevé la nécessité de revoir la clé de répartition des charges ainsi que la limite d'endettement. En effet, les modalités actuelles de la clé de répartition des frais entre les communes sont en vigueur depuis 2012, année de l'entrée en vigueur de la loi sur la péréquation financière (LFPI).

La réflexion en lien avec la clé de répartition fait en particulier suite à l'augmentation importante de l'apport des communes contributrices ces dernières années.

Composition du Comité de direction

Avec la construction d'un nouveau CO dans la commune de Givisiez, cette dernière devient par conséquent une commune siège au sens de l'art. 16 al .1 des statuts de l'association.

La modification de cet article a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée des délégués.

Proposition de modification de la clé de répartition (art. 37b)

L'impact de péréquation est de CHF 1 million. Nous nous rendons bien compte que les communes rurales seraient désavantagées et que la commune de Villars-sur-Glâne, quant à elle, serait grandement avantagée.

Comme annoncé dans le contexte, la commune de Villars-sur-Glâne, principale contributrice, a émis le souhait que cette clé de répartition soit revue.

La diminution du coefficient péréquatif de 5% représente un montant péréquatif de CHF 188'000.-- et se traduit par une hausse moyenne de 1.1% pour les communes bénéficiaires. Pour Prez, en 2021, cela représente CHF 8'974.--, soit une augmentation de CHF 3.80 par habitant.

Limite d'endettement

La limite d'endettement actuelle est fixée à CHF 100 millions. L'endettement net au 31 décembre 2022, est de CHF 27.8 millions. Celui est déterminé en prenant l'ensemble des dettes bancaires à court et moyen terme soustraites des disponibilités.

L'endettement de l'association est également à mettre en balance avec la valeur assurée des bâtiments qui représente au 1^{er} janvier 2022 la somme de CHF 111.5 millions, sans le mobilier et l'informatique.

La limite d'endettement a déjà été révisée à plusieurs reprises afin de répondre aux besoins en matière d'infrastructures scolaires.

En tenant compte du financement de l'assainissement du CO de Marly et de la construction du CO de Givisiez et afin de répondre aux besoins courants en matière d'entretien et d'éventuelles possibilités de transformation ou d'extension des bâtiments existants, la limite d'endettement doit être augmentée.

Conclusion

Ces modifications doivent être approuvées par les trois quarts des communes représentant les trois quarts de la population, le 30 juin 2023 au plus tard.

En cas d'acceptation, les nouveaux statuts entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

En cas de refus, l'ensemble des modifications statutaires sera remis à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués de décembre 2023 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

En décembre 2022, le Conseil communal a voté négativement les modifications des statuts. Il est favorable et conscient qu'il faille relever la limite d'endettement et ajouter un 13^{ème} membre au Comité de direction. Cependant, il est contre la modification de la clé de répartition qui engendre un surcoût des charges liées pour la commune de Prez. De plus, cela ouvrirait la porte à des négociations dans d'autres conventions.

M. le vice-Président la remercie et ouvre la discussion.

M. Pierre Alain Scherly : est-ce que l'augmentation de CHF 25 millions de la limite d'endettement tient compte du dépassement des investissements des CO de Marly et Givisiez ? La limite de CHF 125 millions est faible lorsqu'on sait que ces grands projets ont eu des dépassements de quelques dizaines de millions de francs.

Mme Séverine Egger : l'association du CO est passé dernièrement à CHF 100 millions. En pensant aux imprévus à venir et au surcoût donnant suite aux différents événements mondiaux, il a été décidé d'augmenter cette limite de CHF 25 millions.

M. Pierre-Alain Egger, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz : nous devons refuser ces modifications de statuts. Le point d'achoppement est cette baisse du taux de répartition de 25% à 20% sous l'art. 37b. Cette répartition selon la population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal est une excellente chose mise en place il y a quelques années. Je trouve « petit » de la part de communes riches, fiscalement bien mieux loties que nous, de proposer de telle modification.

La discussion est close.

M. le vice-Président les remercie et donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de ladite Commission, prend la parole.

Un des points de la demande des modifications des statuts de l'Association du Cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français traite de la clé de répartition.

En date du 9 mai 2023, la Commission financière s'est réunie pour étudier les impacts financiers qu'une telle modification induirait.

La nouvelle clé de répartition conduirait à une charge liée supplémentaire de l'ordre de CHF 9'000.-- annuels.

Compte tenu de la situation financière de la commune de Prez et des importants investissements à venir, les membres de la Commission financière sont d'avis de limiter les charges autant que possible. Pour cette raison, ils présentent un préavis défavorable aux modifications des statuts de l'Association du Cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

M. le vice-Président la remercie.

Nous procédons à l'adoption des modifications des statuts de l'Association du CO en votant chaque article séparément à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent la modification de l'art. 16 relatif à la composition du Comité de direction des statuts de l'Association du CO lèvent la main. Celles et ceux qui désapprouvent lèvent la main.

La modification de l'art. 16 relatif à la composition du Comité de direction des statuts de l'Association du Cycle d'orientation est approuvée par 25 oui et 1 contre-épreuve.

Celles et ceux qui approuvent la modification de l'art. 37b relatif à la clé de répartition des statuts de l'Association du CO lèvent la main. Celles et ceux qui désapprouvent lèvent la main.

La modification de l'art. 37b relatif à la clé de répartition des statuts de l'Association du Cycle d'orientation est refusée à l'unanimité.

Celles et ceux qui approuvent la modification de l'art. 39 relatif aux emprunts de l'Association des statuts de l'Association du CO lèvent la main. Celles et ceux qui désapprouvent lèvent la main. Celles et ceux qui s'abstiennent lèvent la main.

La modification de l'art. 39 relatif aux emprunts de l'Association des statuts de l'Association du Cycle d'orientation est approuvée par 22 oui, 2 contre-épreuves et 2 abstentions.

M. Pierre-Alain Egger demande si le fait de voter les modifications d'articles séparément sera pris en compte ou si le vote du législatif sera invalidé.

Mme Séverine Egger : je n'ai pas eu directement contact avec la Préfecture à ce sujet. Nous nous sommes accordés avec les communes qui étaient également défavorables à ces modifications. L'ancien Syndic de Prez-vers-Noréaz, M. Vincent Gremaud, a pris contact avec M. Loup de la Préfecture et m'a transmis le message, qu'en principe, les modifications de l'association devaient être soumises à un vote global. Certaines communes peuvent choisir de

voter séparément chaque article afin que celui refusé soit mis en évidence mais que cela ne changerait rien au résultat final. Le refus d'un item est considéré comme un refus global.

M. David Bonny propose de voter l'adoption de l'ensemble des modifications des statuts de l'Association du CO afin d'éviter toute problématique.

M. le vice-Président soutient cette solution et invite le Conseil général à procéder à l'adoption de l'ensemble des modifications des statuts de l'Association du CO en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent les modifications des statuts de l'Association du CO lèvent la main. Celles et ceux qui les désapprouvent lèvent la main.

Les modifications des statuts et de la clé de répartition de l'Association du Cycle d'orientation sont refusées à l'unanimité.

7. Dissolution de la Commission ad hoc pour l'élaboration des règlements relatifs à la distribution de l'eau potable et à l'évacuation et l'épuration des eaux

M. le vice-Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. Pierre Bovet prend la parole.

Mesdames, Messieurs,

La question de la nécessité de dissoudre la Commission ad hoc pour l'élaboration des règlements relatifs à la distribution de l'eau potable et à l'évacuation et l'épuration des eaux s'est posée. Le Conseil communal a bien lu l'article 27 al. 3 du RCG qui mentionne qu'une fois la mission accomplie, la commission est dissoute. Le Conseil communal a estimé que la mission a été accomplie car les deux règlements ont été approuvés à l'unanimité.

Le Conseil communal réitère ses remerciements aux membres de la Commission, à savoir MM. Hassan Berthoud, Martial Brülhart, Yannick Ducommun, Jean-Marc Meuwly, André Robatel et moi-même pour le travail accompli.

Le Conseil communal propose de dissoudre la Commission ad hoc pour l'élaboration des règlements relatifs à la distribution de l'eau potable et à l'évacuation et l'épuration des eaux.

M. le vice-Président le remercie et demande s'il y a des remarques.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Celles et ceux qui approuvent la dissolution de la Commission ad hoc pour l'élaboration des règlements relatifs à la distribution de l'eau potable et à l'évacuation et l'épuration des eaux lèvent la main.

La dissolution de la Commission ad hoc pour l'élaboration des règlements relatifs à la distribution de l'eau potable et à l'évacuation et l'épuration des eaux est approuvée à l'unanimité.

8. Election à la Présidence du Conseil général

M. le vice-Président donne la parole au scrutateur, M. Mattia Bosco, désigné remplaçant du vice-Président par le Bureau.

M. Mattia Bosco prend la parole.

Comme le prévoit l'art. 15 al. 1 du RCG, le·la Président·e et le·la vice-Président·e sont élu·e·s lors de la séance des comptes.

Selon le tournus prévu, c'est au tour du groupe de Prez-vers-Noréaz de proposer un·e candidat·e.

J'attends vos propositions.

M. Pierre-Alain Egger, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz : nous proposons M. Samuel Gendre, âgé de 38 ans. Il a presque toujours été domicilié à Prez-vers-Noréaz, a été et est toujours actif dans plusieurs sociétés du village. Il est adjoint de direction et enseignant au CO. C'est une personne dynamique, d'un esprit entreprenant avec une forte capacité d'écoute et d'adaptation. Nous pensons qu'il sera un très bon Président du Conseil général et vous remercions de le soutenir.

M. Mattia Bosco le remercie et demande s'il y a d'autres candidatures.

Il n'y en a pas.

Conformément à l'art. 14 al. 2 du RCG, le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection est donc tacite à moins que quelqu'un demande un scrutin de liste.

Cela ne semble pas être le cas, je vous propose d'applaudir le candidat qui est déclaré élu.

M. Samuel Gendre est élu tacitement à la Présidence du Conseil général.

Je donne la parole au Président élu pour son discours.

M. le vice-Président, Samuel Gendre, prend la parole.

Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous remercier tous·tes, cher·ère·s conseiller·ère·s généraux·ales, pour la confiance que vous m'accordez. Comme l'a indiqué précédemment M. Pierre-Alain Egger, j'ai passé presque toute ma vie ici, et je suis très heureux de pouvoir m'investir davantage pour cette commune, à laquelle je dois beaucoup, en tant que Président du Conseil général.

Je me réjouis de poursuivre le travail commencé, de collaborer avec le Conseil communal et de représenter la commune de Prez.

J'ai la conviction que nous pourrons avancer ensemble et relever les défis qui se présentent en bonne intelligence collective et dans l'excellent esprit constructif qui nous accompagnent depuis que la commune de Prez a vu le jour.

En réitérant une nouvelle fois mes remerciements, je laisse brièvement la parole à M. Mattia Bosco pour la clôture de ce point.

M. Mattia Bosco le remercie et lui rend la parole pour la suite de la séance.

9. Election à la vice-Présidence du Conseil général

M. le vice-Président prend la parole.

Selon le tournus prévu, c'est au tour du groupe de Noréaz de proposer un-e candidat-e.

J'attends vos propositions.

Mme Delphine Mettraux, pour le groupe de Noréaz : nous proposons la candidature de M. Pierre Alain Scherly à l'élection à la vice-Présidence du Conseil général. Marié, deux enfants de 26 et 25 ans, professionnellement acheteur diplômé de l'ASAA (Association suisse pour l'approvisionnement et l'achat) ayant travaillé à la BCF puis au groupe Minoterie et à Micarna, actuellement conseiller logistique auprès de la conduite logistique de l'armée, militairement incorporé à l'état-major de la base logistique de l'armée avec le grade de Colonel, il était anciennement actif dans diverses commissions de la commune de Noréaz et Commandant des corps de sapeurs-pompiers durant 20 ans. Depuis octobre 2022, membre du Conseil général et affilié à la Commission des finances. Ses hobbies sont la musique avec la Cigonia, la course et la randonnée en montagne. De plus, il est très motivé.

M. le vice-Président la remercie et demande s'il y a d'autres candidatures.

Il n'y en a pas.

Conformément à l'art. 14 al. 2 du RCG, le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, l'élection est donc tacite à moins que quelqu'un demande un scrutin de liste.

Cela ne semble pas être le cas, je vous propose d'applaudir le candidat qui est déclaré élu.

M. Pierre Alain Scherly est élu tacitement à la vice-Présidence du Conseil général.

10. Informations du Conseil communal

M. le vice-Président donne la parole au Conseil communal pour ses informations.

M. David Bonny prend la parole.

Le Conseil communal félicite les élections pour le Président et le vice-Président et leur souhaite tout le meilleur pour les années à venir.

Nous prenons congé ce soir de Mme Nicole Rossier, qui a décidé de relever un nouveau défi professionnel. Nous la remercions pour toutes ces années, son implication au niveau des finances, dans l'ancienne commune de Noréaz puis dans la nouvelle commune fusionnée de Prez et lui souhaitons tout le meilleur. Nous pouvons l'applaudir. Après une mise au concours du poste, c'est Mme Chrystel Roulet qui reprendra le poste d'Administratrice des finances dès le 1^{er} juin 2023. Nous lui souhaitons également tout le meilleur et nous réjouissons de pouvoir compter sur ses compétences professionnelles au sein de notre administration.

En septembre 2016, M. le Conseiller fédéral, Alain Berset, a lancé une charte pour l'égalité salariale dans le secteur public en partenariat avec les cantons et les communes. Cette initiative a reçu en 2018 le prix des Nations Unies pour le service public. A ce jour, 17 cantons l'ont signée et seulement 140 communes de la Confédération dont celle de Prez. Cette charte a pour but de sensibiliser la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, réaliser au sein de l'administration publique une analyse régulière de l'aspect de l'égalité salariale en recourant à un standard connu, encourager au sein des entités proches des pouvoirs publics également l'égalité salariale, faire respecter dans le cadre des marchés publics et/ou des subventions l'égalité salariale en introduisant les mécanismes de contrôle et informer sur les résultats concrets de cet engagement, notamment avec le monitoring effectué par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Cette charte a été validée par le Conseil communal et signée le 21 février 2023.

Dans le bulletin « l'Essentiel » de la Paroisse de mai 2023, il était fait mention à la page 13 des documents historiques archivés des anciennes paroisses. La Paroisse les a donnés à des professionnels pour les restaurer et c'est la Paroisse qui les conserve. Il y a des documents intéressants et anciens qui remontent jusqu'au 15^{ème} ou 16^{ème} siècle. Pour rappel, la commune avait également des archives de ce type. Il a été décidé de ne pas les transférer à des professionnels pour la restauration, ces documents ont été remis aux archives de l'Etat de Fribourg pour les conserver. A l'administration communale, les archives plus récentes sont conservées et gérées, à ce jour, par Mme Coralie Folly.

Dans ce même bulletin, il y avait un appel pour aider à conserver l'état de propreté des sentiers pédestres réalisés par l'Unité pastorale. Le Conseil communal tient à préciser que d'entente entre l'Unité pastorale et le Service des forêts et de la nature de l'Etat de Fribourg, l'état de propreté et les travaux d'entretien de ces sentiers sont de la responsabilité de l'Unité pastorale et non de la commune.

Comme mentionné précédemment par M. Philippe Jolliet, nous abandonnons le système des cartes journalières CFF qui a bien rendu service. La formule a changé et est extrêmement compliquée. De plus, chacun a désormais la possibilité de trouver des billets dégriffés sur internet ou ailleurs. Ce sont les raisons pour lesquelles nous avons décidé de ne pas continuer avec ce nouveau système.

Un autre élément important est le point de rencontre d'urgence « PRU ». Un tout-ménage a été distribué à la suite des problèmes liés à l'énergie et la guerre en Ukraine. Le « PRU » pourrait

être mis en place en cas de black-out total, sans échange téléphonique possible, et ce, afin que les citoyens de la commune et la commune elle-même puissent avoir un contact avec l'extérieur, que ce soit avec les feux bleus ou la Préfecture. Le personnel de la voirie a suivi un cours sur le système Polycom, qui serait l'outil de communication, en cas de panne générale des réseaux électriques. Il y a uniquement un appareil par commune. Nous avons décidé de le centraliser à l'administration communale pour des raisons de simplification. Nous améliorerons encore ce point de rencontre d'urgence, une séance sera organisée prochainement afin de répondre au mieux à la population. Les scénarios sont pris au sérieux, nous avons passé le cap cet hiver mais nous nous posons déjà la question pour le suivant, ce « PRU » est essentiel.

Concernant l'Agglomération de Fribourg, il y a un périmètre fédéral qui tient compte de divers facteurs géographiques. Le 4 novembre 2021, le Conseil communal avait fait part de son intérêt pour intégrer le périmètre cantonal provisoire dans le but de participer au projet d'agglomération future. Le canton a pu examiner son périmètre et ne nous a pas intégré, tout comme la commune de Gibloux par exemple. Nous leur avons rapidement fait part de notre incompréhension et notre volonté de participer à la mise sur pied de la prochaine agglomération. La Préfecture a bien enregistré notre demande, et nous a informés qu'elle ne peut pas modifier le périmètre actuel. Les communes qui le souhaitent, ce qui est notre cas, pourront participer aux discussions avec une voix consultative. Nous estimons qu'il est important que la commune soit présente, qu'elle puisse se manifester et intégrer cette agglomération. Nous pouvons constater que l'agglomération actuelle s'est développée, notamment au niveau des transports. Il est primordial pour nous d'en faire partie.

Un tout-ménage a été distribué à la population concernant l'application iSarine, que nous vous invitons à télécharger et vous remercions de transmettre son utilité à vos proches. Elle permet à la commune de distribuer des informations et sera notamment utilisée pour communiquer un message urgent, elle est donc très importante. Nous avons seulement reçu des statistiques, et à l'heure actuelle, cette application compte 584 abonnements pour la commune de Prez.

Nous avançons avec M. Da Campo, qui travaille conjointement avec M. Yvan Chappuis, concernant la faisabilité du centre scolaire, sportif et culturel pour la commune de Prez. Le Conseil communal a déjà eu plusieurs séances, et la prochaine aura lieu au mois de juin 2023. Le bureau d'architectes a déjà bien avancé. Nous nous questionnons actuellement sur l'emplacement le plus favorable. Nous avons songé au terrain de football de Prez-vers-Noréaz et avons averti le club de cette possibilité. Cette dernière n'a pas été retenue. Des projections nous ont été présentées et désormais tout se concentre sur la zone actuelle de l'école de Prez-vers-Noréaz. **M. David Bonny** présente trois variantes d'implantation. Nous avons ainsi pu constater qu'il était tout à fait possible d'utiliser la parcelle actuelle, et avons également un projet concernant le terrain privé de M. Jacques Berger. Nous nous demandons si la structure de l'école actuelle sera maintenue. Ces variantes nous confirment la possibilité d'implanter le complexe scolaire sur cette surface et que le plan d'aménagement nous permet de réaliser ce projet, contrairement à l'emplacement du terrain de football dont la surface ne serait pas suffisante pour toutes les infrastructures. Il est plus intéressant de tout grouper afin d'éviter aux élèves de devoir descendre au terrain de football à pied puis remonter pour la suite de leur journée. Le projet avance, une séance aura lieu avec le canton le 25 mai 2023. Nous allons aussi vite que possible mais aussi de manière sûre. En parallèle, nous vérifions la faisabilité du projet

au niveau financier. Nous remercions le Conseil général de l'intérêt qu'il a apporté pour les visites et pour la séance qu'il a organisée qui nous aidera précieusement.

Le samedi matin 27 mai 2023, la déchetterie de Prez-vers-Noréaz sera fermée car il y aura le marché villageois qui aura lieu à cette même date de 09h00 à 16h00. Merci de venir en grand nombre.

Le 24 mai 2022, nous avons reçu le dossier « Visions pour Prez – idées pour un programme de législature » par le Président de séance, M. Claude Friderici. Le Conseil communal a examiné toutes les propositions, y a répondu et transmettra le dossier au Bureau du Conseil général qui se chargera de diffuser ces informations à l'ensemble du Conseil général. Nous avons réuni toutes les questions en un seul document avec nos réponses. Nous vous remercions encore pour le travail effectué.

Merci de votre attention.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Je rebondis sur ce qu'a dit M. le Syndic par rapport au complexe scolaire. En effet, l'aspect financier joue un grand rôle. Nous devons attendre les résultats finaux de l'étude de BDO qui devrait arriver d'ici une ou deux semaines afin de savoir clairement si ce projet pourra être réalisé en une fois ou si une autre alternative devra être envisagée.

Pour revenir sur les comptes de la commune, nous avons changé de prestataire l'année dernière, nous sommes passés de Postfinance à la Banque cantonale de Fribourg. Je tiens à préciser qu'il nous reste un dernier compte chez Postfinance, car il est encore utilisé par certaines personnes, et c'est pourquoi nous allons le conserver encore un moment.

Un point qui concerne l'agriculture, la commune de Prez a été approchée par un organe de la Confédération, le Centre de Compétence Sols (CCSols), afin de proposer à la commune de Prez de mener un projet pilote de cartographie des sols. Le CCSols nous a abordé car le village de Prez-vers-Noréaz a fait son remaniement parcellaire récemment et une étude des sols a déjà été faite à ce moment-là. Ce service essaie de développer de nouvelles méthodes de cartographie des sols et a besoin de les comparer avec des résultats récents. Dès à présent et jusqu'à l'année prochaine, vous pourrez voir des machines de carottage dans les champs. Il n'y en aura pas beaucoup et les agriculteurs ont été informés de ces analyses lors d'une séance. Ce n'est pas invasif, il ne s'agit que de quelques trous. Le Conseil communal a estimé que c'était une bonne chose, car nous aurons ainsi des cartes modernes et détaillées des sols qui seront très utiles pour la commune et les agriculteurs. Cette information sera également dans le prochain bulletin communal.

M. Pierre Bovet, au nom de Mme Isabelle Staub Barbey, prend la parole.

La Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a approuvé partiellement le plan d'aménagement du territoire local (PAL) de Noréaz, le 3 mai 2023, cela a été publié dans la Feuille officielle du 5 mai 2023. La révision du PAL de Noréaz a été mise à l'enquête en juin 2019 et a été adoptée en octobre 2020 par la commune de Prez.

En août 2022, le canton a fait savoir ses conditions d'approbation. A ce stade, il n'acceptait aucune augmentation d'indice brut d'utilisation du sol (IBUS), y compris dans la zone centre village qui devait rester à 0.6.

La commune a fait valoir son droit d'être entendu. Elle a notamment motivé une augmentation des IBUS en zone centre village à 0.95, comme à Prez-vers-Noréaz. L'IBUS demandé dans la révision était de 0.8 + 0.3 en bonus, si nous faisons les parkings en sous-sol.

Dans l'approbation, le canton accepte un IBUS de 0.8 pour la zone centre village existante, comme mis à l'enquête, mais sans le bonus complémentaire de 0.3 pour le parking souterrain. Les changements d'affectation sont acceptés, y compris une zone mixte, mais les IBUS pour ces zones doivent rester à 0.6. Donc, en centre village, les anciennes zones passent à 0.8 et les nouvelles zones admises restent à 0.6.

Nous mettrons à l'enquête les éléments à modifier demandés par la DIME dans son approbation partielle en août 2023, une séance de la Commission d'aménagement pour traiter ces points est prévue le 13 juillet 2023. Les éléments à modifier sont la mise en zone d'intérêt général du terrain de foot, mis à l'enquête en zone spéciale, mais finalement demandé en zone d'intérêt général par le canton ; la remise en zone résidentielle à faible densité des art. 347 et 888, proposés en zone centre village ; la suppression de la zone spéciale pour la déchetterie, non acceptée ; et le toilettage du Règlement communal d'urbanisme (RCU). Dans ces modifications à apporter, il y a aussi l'espace réservé aux eaux à inscrire dans le PAL.

Une proposition de changement d'affectation de la zone d'intérêt général du bâtiment de l'école d'en bas en zone centre village est à étudier et pourrait être demandée, soit à ce stade, soit avant le dossier d'harmonisation afin de créer la possibilité de vendre ce patrimoine et de le transformer en habitation, ceci en lien avec notre projet de futur centre scolaire.

M. Pierre Bovet prend la parole concernant ses dicastères.

Cela fait déjà trois ans que la commune a fusionné, il est temps de dire quelques mots sur le réseau routier, ce dicastère coûteux. En règle générale, il faut souligner l'augmentation constante et permanente du trafic entre les autoroutes de Payerne et Fribourg qui affecte notre qualité de vie dans les trois villages. On remarque actuellement la prise d'itinéraires alternatifs afin d'éviter les bouchons sur les grands axes. Ces personnes circulent par exemple sur la Route des Arbognes ou la Route de la Scie-au-Crot, qui n'est pas très praticable. Afin d'améliorer la qualité de vie dans nos villages, le Conseil communal s'est penché sur la mise en place de certaines zones à 30km/h à Noréaz, qui avaient été votées par l'ancienne commune de Noréaz, ainsi que la fermeture de la Route des Arbognes, qui a eu pour résultat de diminuer de moitié le trafic dans le village de Noréaz, selon les dernières mesures.

Le hameau des Eschesbys à Noréaz pose encore problème. Les habitants écrivent régulièrement à la commune pour demander des mesures malgré la fermeture de la Route des Arbognes, car durant le week-end, la route est ouverte et des personnes circulent à trop haute vitesse. Il est vrai qu'il y a eu plusieurs accidents. Le Service des ponts et chaussées (SPC) est ouvert à la pose de panneaux 30km/h aux Eschesbys. Actuellement, il n'y a pas de limitation à 50km/h et nous ne pouvons pas mettre de radar pédagogique, car il signifierait les vitesses

supérieures à 80km/h. Afin de limiter la vitesse dans ce hameau, il faut le signaler et faire une zone 30km/h. Le Conseil communal étudiera ceci.

A Corserey, la Route de la Comba sera bientôt terminée. La couche de finition pourra être posée prochainement. Le chantier, bien que difficile à cause du parcours alternatif pour les riverains, s'est très bien passé, tout comme la communication avec l'entreprise Antiglio et le service technique communal.

L'investissement pour la Route de la Scie-au-Crot n'est pas suspendu, nous avons dû prendre du temps pour lever des oppositions. Les agriculteurs, ayant des champs en contrebas de cette route, se voyaient imposer l'écoulement des eaux sur leurs terrains. Le Service de l'agriculture de Grangeneuve maintenait que cela n'était pas possible, qu'il n'y avait pas d'infiltration dans cette zone et que nous pouvions récupérer les eaux et les canaliser. Une visite sur place, après une longue sécheresse cet hiver, a prouvé le contraire. Le terrain était toujours mouillé et il y avait bien des problèmes d'infiltration. Nous avons donc obtenu que le canton subventionne cette route même si nous récupérons partiellement les eaux. La procédure pourra continuer, et cette route pourra être faite comme prévu avec une subvention cantonale.

A Prez-vers-Noréaz, le projet majeur Valtraloc avance bien, mais nous butons sur un dossier qui est le traitement des eaux de surface. Nous nous demandons le type de filtre à mettre, si nous devons vraiment faire un traitement ou si un traitement partiel suffit, puisque la route de contournement est prévue dans le but de libérer le trafic. Cependant, le Service de l'environnement (SEn) ne l'entend pas ainsi pour l'instant. Nous étudions actuellement la possibilité de mettre un système de filtration, qui a peu d'impact sur le terrain ou si nous devons faire toute une filtration avec un bassin de rétention de chaque côté du village. C'est cela qui retarde actuellement le projet. La mise à l'enquête devra avoir lieu en 2023 et une séance d'informations au Conseil général et à la population sera organisée prochainement.

Le projet Valtraloc et la route de contournement apporteront un plus à la qualité de vie du village. Le raccordement à TransAgglo du côté de Maison-Rouge a été très bien fait. Ce serait vraiment profitable de s'y raccorder, surtout pour les villages de Noréaz et Prez-vers-Noréaz, hormis pour la diminution du trafic. Nous espérons vraiment que ce projet aboutisse. La route de contournement sera certainement mise à l'enquête cette année.

La Route du Marais, de Ponthaux à Maison-Rouge, sera reprise par le canton, sans condition. La commune doit continuer d'en assurer la sécurité jusqu'en janvier 2025, d'où les quelques travaux mis en œuvre sur la route pavée. C'est une bonne nouvelle pour la commune car ce sont des investissements futurs que nous n'aurons pas à débloquent. En hiver 2024, le canton se chargera du déneigement aux frais de la commune, des négociations devront avoir lieu afin de définir les tarifs y relatifs.

Concernant l'eau potable, la commune de Prez abandonne les sources de Prez-vers-Noréaz car la mise en conformité des captages coûte trop cher. Nous ne pouvons plus avoir d'accès direct vertical sur les plans d'eau, il faut désormais avoir des captages décalés. L'entreprise RWB estime ces travaux à CHF 570'000.-- sans le réservoir, pour un encaissement budgété d'environ CHF 12'000.-- d'eau par an, auxquels nous devons enlever divers frais. La commune est alimentée uniquement par l'AESO.

Mme Séverine Egger prend la parole.

Concernant le cercle scolaire, le 10 mai 2023, une délégation du Conseil communal a rencontré une partie du Conseil communal de Ponthaux. M. Philippe Jolliet leur a présenté les coûts effectifs de notre commune concernant l'école. Il a fait des calculs qui démontrent bien que le coût par élève de Ponthaux est largement inférieur à celui de Prez, et ce, en tenant compte des coûts des bâtiments. La commune de Ponthaux est restée intransigeante et ne veut pas entrer en matière pour le prix de location des salles de gymnastique. Elle a fait référence aux coûts du pavillon scolaire, alors que lors de la fusion, il avait clairement été mentionné la transformation, voir l'utilisation, de la salle communale de Corserey.

La commune de Ponthaux nous a informés que la convention scolaire avec Grolley devrait être signée avant l'automne 2023 pour la rentrée 2025-2026. Nous avons demandé si cela était possible pour la rentrée 2024-2025 mais cela semble peu vraisemblable. Le Conseil communal est conscient que nous n'avons aucune marge de manœuvre pour la rentrée 2023-2024 et étudie les options possibles, en matière financière, pour la rentrée 2024-2025.

Concernant l'AES, nous répondrons à la question de M. Lionel Schouwey lors de la prochaine séance.

M. le vice-Président demande s'il y a d'autres communications de la part du Conseil communal. Il n'y en a plus.

M. le vice-Président ouvre la discussion.

Mme Sarah Ducommun, à titre personnel : merci d'avoir signé la charte pour l'égalité salariale. Si j'ai bien compris, les communes qui la signent s'engagent à contrôler que les entreprises, auxquelles un mandat est délivré, respectent l'égalité salariale. J'aimerais savoir si vous le faites réellement, et si c'est bien le cas, comment le faites-vous concrètement ? Cela me paraît être un beau projet mais compliqué à appliquer.

M. David Bonny : c'est un projet qui, à la base, est proposé par la Confédération. Nous ne pouvons pas nous permettre d'aller plus en détail pour certaines demandes urgentes, mais nous avons l'intention de le faire pour de grands projets comme celui du complexe scolaire. Si nous faisons appel à une petite entreprise, cela n'a pas trop de sens.

M. Pierre Alain Scherly, à titre personnel : concernant le PAL de Noréaz, vous avez émis l'idée que la zone mixte de l'école d'en bas pourrait passer en zone centre village. Est-ce qu'il y a aussi un projet que la zone de l'école d'en haut passe également en zone centre village ?

M. Pierre Bovet répond par la négative. La Commission d'aménagement et le Conseil communal n'ont pas abordé ce sujet. Le Conseil communal pense qu'il faut garder ce complexe en zone d'intérêt général, puisqu'il y a une place de sport. Concernant le bâtiment utilisé actuellement par l'AES, il faudra attendre le retour de Mme Isabelle Staub-Barbey pour avoir une réponse, mais nous n'y avons jamais pensé.

M. Pierre Alain Scherly, à titre personnel : concernant l'application iSarine, j'ai vu que certaines communes mettent en exergue les mises à l'enquête publique sur l'application. Est-ce que cela

est envisagé pour la commune de Prez, afin de donner la possibilité à tout le monde de voir ce qui se projette dans la commune ?

M. David Bonny : c'est une application qui a démarré il y a peu de temps, il faut trouver le juste milieu de ce qui est diffusé ou non. Si nous mettons toutes les mises à l'enquête, les utilisateur·trice·s seront bombardé·e·s de messages. Ce n'est pas notre intention d'aller autant dans le détail, du moins dans un premier temps. Il y a eu d'autres demandes au secrétariat, comme de pouvoir échanger sur les votations cantonales et fédérales. Ce n'est pas inintéressant, mais ce n'est peut-être pas le bon canal de diffusion. Actuellement, il y a eu la publication de la mise au concours d'un poste, la fermeture de l'administration communale, de la déchetterie de Prez-vers-Noréaz, etc. Nous essayons de diffuser intelligemment. Lorsque vous avez téléchargé iSarine, vous pouvez aussi vous abonner à d'autres communes pour voir ce qu'il s'y passe. En l'état, nous ne souhaitons pas aller aussi loin dans les envois afin de ne pas surcharger l'application, mais si les choses évoluent, ce n'est pas exclu.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel : les coûts des locaux imputés pour le cercle scolaire sont un peu plus détaillés avec les comptes MCH2. On est tout de même surpris car cette convention n'a jamais été présentée à la Commission financière. On se rappelle d'une phase de ping-pong, il y a quelques années, entre les responsables des finances et des infrastructures pour savoir à qui était le matériel entre les communes de Prez et Ponthaux. Je pense qu'il faut déjà y réfléchir.

M. Pierre Bovet a parlé des captages que la commune de Prez abandonne. Est-il prévu de les conserver ? Cela pourrait devenir intéressant un jour, les prix de l'eau ne cessent d'augmenter et cela deviendra un sérieux problème.

M. Pierre Bovet : il n'est pas question de donner, de vendre ou d'abandonner ces captages, mais nous ne pouvons plus les exploiter actuellement. J'ai oublié de préciser que des personnes ont des droits d'eau sur ces captages. La commune n'est pas tenue de fournir de l'eau potable, mais ces droits existent toujours et nous ne pouvons pas les empêcher d'utiliser ces quotas à d'autres fins. Nous achetons de l'eau à Torny qui la capte à Corserey, également à l'AESO, dont l'eau pourrait être captée à la Montagnette. Ce serait une erreur de donner ces captages.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel : concernant le projet de complexe scolaire, actuellement nous sommes toujours à l'étude de faisabilité, est-ce que le concours du bureau d'architecture sera fait de manière ouverte à tout bureau d'architecture et non sur appel ?

M. David Bonny : merci de poser la question, nous l'avons signalé à plusieurs reprises aux architectes. Nous souhaitons un concours aussi ouvert que possible qui doit permettre aux architectes de pouvoir nous faire part de leur intérêt à ce projet. Dans d'autres situations, nous prenons uniquement des professionnels qui ont déjà réalisé des écoles. Cela ne veut pas dire que ce ne sera pas quelqu'un qui a déjà réalisé une école qui sera choisi, mais cela laisse l'opportunité à tous. Ce sera peut-être une personne avec de l'expérience dans d'autres domaines qui présentera un projet intéressant et qui remportera le concours. Beaucoup d'architectes nous ont déjà fait part de leur intérêt, des gens de la commune ou de l'extérieur. Il faudra suivre dès que la mise au concours sera ouverte. Je confirme vos propos, tout architecte pourra se présenter au concours.

M. Pierre-Alain Egger demande de privilégier un bureau de la région pour la réalisation des travaux, y compris si l'architecte ou le bureau qui remporte le concours vient de très loin.

Mme Claudine Perroud, à titre personnel : je reviens sur ce qu'a dit M. le Syndic concernant les sentiers de l'Unité pastorale. J'ai fait partie de la commission qui les a mis en œuvre. Il y en a neuf pour toute l'Unité pastorale dont trois qui passent dans notre commune, un par village. L'entretien de ces sentiers est bien de la responsabilité de l'Unité pastorale. Nous venons de mettre sur pied une commission d'entretien avec des citoyens paroissiens de nos trois villages. Des personnes de chaque village s'engagent annuellement à parcourir ces sentiers et à les entretenir en ramassant les déchets et en signalant les gros dégâts qui pourraient avoir eu lieu.

Qu'en est-il du sentier pédestre de la commune de Prez que nous avons décidé de réaliser lors du début de la nouvelle commune, en 2020 ? Je me réjouis de le sillonner tout prochainement.

Mme Isabelle Bersier : nous avons encore trois endroits pour lesquels nous avons encore besoin d'une autorisation afin de finaliser ces sentiers. Nous sommes en bonne voie mais nous devons pouvoir en assurer la sécurité. Des tronçons passent sur des routes cantonales, nous attendons une réponse du canton sur cette possibilité, si elle s'avère négative, nous devons trouver une autre alternative. Nous avons encore une situation avec un propriétaire à régler. Ensuite, nous devons soumettre le projet auprès de la Fédération des chemins pédestres et pourrons avancer sereinement.

M. André Robatel, à titre personnel : pour information, dès que vous mettez en place un sentier pédestre, vous êtes dans l'obligation de souscrire une assurance car vous êtes responsables en cas d'accident. C'est ce qu'a dû faire l'Unité pastorale.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11. Questions, propositions et divers

M. le vice-Président ouvre la discussion.

M. Pierre-Alain Egger : avez-vous des renseignements concernant les travaux du bâtiment à côté de la grande salle communale de Prez-vers-Noréaz qui s'éternisent depuis des années ? Il y a un certain manque de visibilité à cause des échafaudages, c'est dangereux. Est-ce que vous avez des informations sur l'avancement de ces travaux ?

M. David Bonny le remercie pour la question. Le Conseil communal s'est inquiété de la situation et a déjà envoyé deux courriers aux propriétaires. Nous ne sommes pas du tout satisfaits de voir ce chantier tel qu'il est à ce jour. La Préfecture a été mise en copie de nos courriers. Nous ne pouvons pas faire plus. Nous souhaiterions que le chantier se poursuive mais il est de plus en plus délaissé et c'est un réel souci pour nous. Si malheureusement, ce que nous ne souhaitons pas, il devait y avoir un souci, nous ne tenons pas à ce qu'on nous dise que nous n'avons rien fait. Nous avons fait ce que nous pouvions afin que la situation avance mais ce n'est pas évident.

M. Mario Ramalho, à titre personnel : je vais utiliser notre outil parlementaire qui est la proposition. Un citoyen du village de Corserey nous a interpellé concernant la question des proches aidants. Ces individus dévoués et indispensables fournissent une assistance essentielle à leurs proches qui sont confrontés à des situations de dépendance et de vulnérabilité. Il est primordial de reconnaître la valeur inestimable de leur travail et de soutenir ces proches aidants de manière adéquate. Dans cette optique, nous aimerions que la commune de Prez puisse porter le message à l'association « Réseau Sarine » afin d'augmenter l'indemnité qui leur est actuellement attribuée. Les cosignataires de cette proposition sont M. Lionel Schouwey, Mmes Sylvie Schwab, Ludivine Besomi Chatagny et Louise Reymond. Je fais part de cette proposition à M. David Bonny.

M. Pierre-Alain Scherly, à titre personnel, remercie le Conseil communal pour le verre de l'amitié offert à la fanfare « la Cigonia » lors du giron. Ce geste a été fort apprécié.

M. Mario Ramalho, à titre personnel, remercie la commune pour l'organisation du marché villageois qui aura lieu le samedi 27 mai 2023 et demande le nombre de stands prévu.

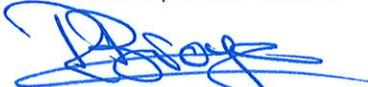
M. David Bonny : la réponse sera donnée le samedi 27 mai 2023. Toutes les personnes qui souhaitaient venir se sont manifestées. Il y aura plusieurs stands variés, de quoi boire et manger, de l'artisanat, etc.

La parole n'est plus demandée.

M. le vice-Président clôt la séance, il est 21h55.

Au nom du Conseil général

La Secrétaire-adjointe
Auteure du procès-verbal



Rosalie Broye

La Secrétaire communale



Mireille Gross

Le vice-Président



Samuel Gendre